

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 AVRIL 2018 A 20 H 15**

**sous la présidence de  
M. Claude MUCKENSTURM, Maire**

Membres présents : Mme ERHOLD, MM. URBAN et BECK Adjoints, M. BURGER, M. Daniel MUCKENSTURM, Maire Délégué, Mme FREIDIG, M. KLEIN, Mme AMANN, M. MEYER Maire délégué, MM. EDER et LUX, Mme KAUTZMANN, M. ENGEL, Mmes PETER, LEININGER et BECKER, MM. INGWEILER et GABEL, Mme MALLO M. VOGT

Absents excusés :

- M. KRAEHN ;
- Mme ILTIS, STEPP et CANOT.

Absents excusés avec procuration :

- Mme SCHMITT donne procuration à M. le Maire
- Mme GRUNENWALD donne procuration à M. VOGT

Nombre de Conseillers élus : 27

Nombre de Conseillers en fonction : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

**CALCUL DU QUORUM** :  $27 : 2 = 14$ .

Le quorum est atteint avec 21 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 2 avril 2018.

Monsieur Claude URBAN, Adjoint au maire est désigné comme secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

**17/2018 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 MARS 2018 :**

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2018 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune observation n'a été formulée, aussi le procès-verbal a-t-il été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité (moins 2 abstentions : MM. EDER et ENGEL).

**18/2018 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 :**

Pour ce point précis de l'ordre du jour, M. le Maire a quitté la salle de réunion et la séance est présidée par M. Claude URBAN, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude URBAN, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Claude MUCKENSTURM, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ donne acte à Monsieur Claude MUCKENSTURM, Maire, de la présentation faite des comptes administratifs de l'année 2017, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**1. Compte administratif principal**

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes	2 330 093,15 €
Dépenses	2 252 479,67 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>77 613,48 €</b>
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	2 684 264,99 €
Dépenses	2 124 610,61 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>559 654,38 €</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>	<b><u>637 267,86 €</u></b>

- constate pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote à l'unanimité le présent compte administratif.

**2. Compte administratif annexe du lotissement Les Saules**

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes	44 191,40 €
Dépenses	44 191,40 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	44 191,40 €
Dépenses	71 000,00 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 808,60 €</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>	<b><u>26 808,60 €</u></b>

- constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote à l'unanimité le présent compte administratif.

**19/2018 – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 ;
  - après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2017 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 20/2018 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal,

➤ DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou du - (déficit)	77 613,48
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou du - (déficit)	0,00
<b>C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C est négatif report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>77 613,48</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	559 654,38
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 691 648,95
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>131 994,57</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>77 613,48</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002 (4)</b>	

**21/2018 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES SAULES :**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé,
  - le compte administratif de l'exercice 2017,
  - le compte de gestion de l'exercice 2017,

Décide, à l'unanimité, d'inscrire l'excédent global cumulé de 2017 se composant comme suit :

Excédent global de l'exercice 2017	26 808,60 €
------------------------------------	-------------

Au compte ci-après du Budget annexe 2018 du lotissement les Saules :

Article 001 : "Excédent d'investissement capitalisé" pour un montant de 26 808,60 €

**22/2018 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 COMMUNE DE GUNDERSHOFFEN :**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2018.

Ce document budgétaire a été élaboré en fonction des orientations budgétaires arrêtées lors de la réunion du 12 Mars 2018.

Monsieur URBAN présente les éléments essentiels du budget, et les améliorations des ratios financiers qui résulteront du vote de ce budget. Monsieur ENGEL abonde dans son sens.

Lionel GABEL intervient pour saluer l'effort de 10% sur les charges à caractère général. Il s'interroge sur le poste lié aux communications. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'investissements pour réduire à moyen terme les coûts de télécommunication interne à la commune.

Monsieur VOGT, salue la préparation budgétaire qu'il estime positive et explique les raisons de l'abstention de ses colistiers. Il indique aussi soutenir la hausse d'impôt de cet exercice pour la soutenabilité des finances.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire, relatif au projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 ;
- VU les dispositions législatives en vigueur codifiées à l'article 1639 A du Code Général des Impôts relatives au vote des taux d'imposition des quatre taxes locales ;
- VU le débat d'orientation budgétaire du 27 février 2017 ;
- VU l'équilibre en dépenses et en recettes ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU la loi n° 2008-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique ;

- VU la loi n° 2008-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique ;
- VU la décision du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 relative aux effectifs du personnel communal ;
- APRES avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (18 pour – 5 abstentions : MM. INGWEILER et GABEL, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT),

➤ ARRETE, à titre prévisionnel, la somme estimée de 844 114 €, le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2018 ;

➤ VOTE le budget primitif de l'exercice 2018, notamment le tableau des effectifs tel que proposé, arrêté comme suit :

en investissement	1 639 000,00 €
en fonctionnement	2 300 000,00 €

#### **23/2018 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018 :**

- Considérant les projets d'investissement en cours et envisagés
- Sur proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ DECIDE de fixer, comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 :

	<b>TAUX 2018</b>
Taxe d'Habitation (TH)	<b>11,80 %</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	<b>10,98 %</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	<b>59,31 %</b>

#### **24/2018 – BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 DU LOTISSEMENT LES SAULES GUNDERSHOFFEN :**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'exercice 2018 du Lotissement Les Saules.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire, relatif au projet de budget primitif annexe pour l'exercice 2018 du Lotissement les Saules
- APRES avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article,

- APRES avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet,

Décide à l'unanimité :

D'arrêter le budget primitif annexe de l'exercice 2018 du Lotissement les Saules comme suit :

en investissement	142 000,00 €
en fonctionnement	115 191,40 €

**25/2018 - PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE PERSONNEL PENDANT LES CONGES ANNUELS :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des congés annuels, il est souhaitable de recruter du personnel saisonnier durant les mois de juillet et août 2018. Ces jeunes seraient affectés au service entretien des espaces verts (2 en juillet et 2 en août).

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire et sur sa proposition
- APRES avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de créer :
  - deux emplois saisonniers d'adjoint technique non titulaire à temps complet (35 heures/semaine) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 juillet 2018 ;
  - deux emplois saisonniers d'adjoint technique non titulaire à temps complet (35 heures/semaine) pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 août 2018
- d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement des personnes dont il s'agit, à savoir :
  - 2 adjoints techniques du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2018 ;
  - 2 adjoints techniques du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2018
- de rémunérer les intéressés sur la base de l'indice brut 407 majoré 367 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon des grades d'adjoint technique, sans abattement pour les jeunes de moins de 18 ans.
- de financer la dépense sur les crédits prévus à l'article 64131 du budget de l'exercice en cours.

**26/2018 – DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL À GRIESBACH :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin rural sis à Griesnach cadastré section 170-14 n° 221 est enclavé, il y a donc lieu de le déclasser.

Le Conseil Municipal :

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire,
- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire délégué de Griesbach,
- APRES discussion et délibération

Décide :

1. de procéder à une enquête publique préalable au déclassement du chemin rural sis à Griesbach cadastré section 170-14 n° 221,
2. d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire (arrêté d'enquête publique, désignation d'un commissaire-enquêteur, ...).

**27/2018 – COMMUNICATION ET DIVERS :**

La séance est levée à 21h15.

Lu et approuvé

## **ORDRE DU JOUR :**

17/2018 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 12 mars 2018 ;

18/2018 Adoption du compte administratif de l'exercice 2017 ;

19/2018 Adoption des comptes de gestion 2017 du receveur municipal ;

20/2018 Affectation du résultat 2017 du budget principal ;

21/2018 Affectation du résultat 2017 du budget annexe du Lotissement les Saules ;

22/2018 BP 2018 ;

23/2018 Vote des taux d'imposition 201/8 ;

24/2018 B.P. du Lotissement les Saules ;

25/2018 Recrutement de personnel pendant les congés annuels ;

26/2018 Déclassement d'un chemin rural à Griesbach ;

27/2018 – Communication et Divers.

**FEUILLET DE CLOTURE  
Du 9 Avril 2018**

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Claude MUCKENSTURM	Maire	
Janine ERHOLD	Adjointe	
Claude URBAN	Adjoint	
Daniel BECK	Adjoint	
Jacques BURGER	Conseiller	
Daniel MUCKENSTURM	Maire-Délégué	
Claudine FREIDIG	Conseillère	
Michel KLEIN	Conseiller	
Jacqueline AMANN	Conseillère	
Georges MEYER	Maire-Délégué	
Francis EDER	Conseiller	
Hubert KRAEHN	Conseiller	
Brigitte ILTIS	Conseillère	
Corine SCHMITT	Conseillère	
Véronique STEPP	Conseillère	
Jacky LUX	Conseiller	
Anne-Catherine KAUTZMANN	Conseillère	
Christophe ENGEL	Conseiller	
Nathalie PETER	Conseillère	
Sylvia LEININGER	Conseillère	
Anne-Laure CANOT	Conseillère	
Anne BECKER	Conseillère	
Dany INGWEILER	Conseiller	
Lionel GABEL	Conseiller	
Caroline MALLO	Conseillère	
Stéphanie GRUNENWALD	Conseillère	PROCURATION
Victor VOGT	Conseiller	